

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 21/10/15

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151016-lmc189205-DE-1-1

### COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 octobre 2015

#### **POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX ATTRIBUTION DE 8 SUBVENTIONS AU TITRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'EAU MODIFICATION PAR AVENANT DU CONTRAT EAU DU S.I.A.G.I. PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DU CONTRAT EAU DE LA C.A.P.E.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes ;

Vu la délibération du Conseil général du 18 octobre 2013 relative au Schéma Départemental de l'Eau (SDE) adopté en vue de soutenir les projets des collectivités maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et donnant délégation à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, article 59 ;

Vu les délibérations de la commune de Chanteloup-les-Vignes en date des 4 juillet 2012 et 17 septembre 2014, de la commune de Montesson en date du 21 mai 2015, de la commune de Ponthévrard en date du 9 juin 2015, de la commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse en date du 29 janvier 2015, de la commune de Versailles en date du 29 janvier 2015 et du syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Vu le courrier du Conseil départemental adressé à la commune de Chanteloup-les-Vignes autorisant un commencement anticipé des travaux de mise en séparatif des rues Bathilde Pigeon, Tante Victoire et Chapitre à compter du 5 août 2014 ;

Vu le courrier de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines et de la communauté de communes des coteaux du Vexin en date du 5 mai 2015 sollicitant le versement du solde de la subvention du syndicat intercommunal d'assainissement de Gargenville Issou ;

Vu le courrier de la communauté d'agglomération des portes de l'Eure en date du 2 septembre 2015 sollicitant la prorogation de la durée de validité de la subvention du contrat eau adopté le 6 mai 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE d'attribuer des subventions au titre du schéma départemental de l'eau selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires	Opération	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant maximal de la subvention (€)
Chanteloup-les-Vignes	n°1 : mise en séparatif des rues Bathilde Pigeon, tante Victoire et Chapitre	506 746	20%	101 349
	n°2 : mise en conformité de 40 branchements en domaine privé rues Bathilde Pigeon, tante Victoire et Chapitre*	231 162	20%	46 232
Montesson	n°1 : réhabilitation du réseau d'eaux usées des logements de l'école Jean Moulin	9 131	20%	1 826
	n°2 : gestion des eaux pluviales à l'école Jean Moulin	22 500	20%	4 500
Ponthévrard	n°1 : réhabilitation du réseau d'eaux usées chemins de la Terre, des Ecoles, des Brûlins, voie nouvelle les Buttes et secteur ru de la Gironde	186 278	20%	37 256
Saint-Rémy-les-Chevreuse	n°2 : création de 27 branchements en domaine privé rue de Paris*	284 751	20%	56 950
Versailles	n°10 : réhabilitation du réseau unitaire situé sous la voirie de la rue Carnot	508 330	20%	101 666
Syndicat Mixte du Bassin supérieur de l'Orge (SIBSO)	n°3 : programme d'entretien 2016 de l'Orge et ses affluents*	23 040	20%	4 608
<b>TOTAL</b>		<b>1 771 938</b>		<b>354 387</b>

(\*)montant de l'opération calculé en TTC compte tenu de la non récupération de la TVA

PREND ACTE que la commune de Chanteloup-les-Vignes a bénéficié d'un accord de commencement anticipé des travaux de mise en séparatif des rues Bathilde Pigeon, Tante Victoire et Chapitre à compter du 5 août 2014 avant notification de la subvention départementale ;

PRÉCISE que les autres bénéficiaires peuvent commencer les travaux subventionnés à compter de la notification de la délibération ;

ACCEPTTE de modifier par avenant le contrat eau du syndicat intercommunal d'assainissement de Gargenville-Issou afin de permettre le versement de 8 683 € et acter l'abandon des autres opérations du contrat ;

ACCEPTE de proroger la durée de validité de la subvention du contrat eau de la communauté d'agglomération des portes de l'Eure jusqu'au 25 septembre 2016 ;

AUTORISE le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé relatif au contrat eau du syndicat intercommunal d'assainissement de Gargenville-Issou et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les subventions seront imputées au chapitre 204 article 204142 du budget départemental exercices 2015 et suivants.